

Sur le site [lemouvement.info](http://lemouvement.info)

<https://lemouvement.info/2018/12/13/communiqu%C3%A9-de-presse-un-projet-industriel-photovolta%C3%ADque-et-de-m%C3%A9thanation-de-grande-envergure-menace-les-milieux-naturels-prot%C3%A9g%C3%A9s-du-larzac-heraultais/>

## Un projet industriel photovoltaïque et de méthanation de grande envergure menace les milieux naturels protégés du Larzac héraultais (13 décembre 2018)

**Sur la commune de Cros, communauté de communes du Lodévois et Larzac (34700 Lodève), un financier, Monsieur Eric Saint Cierge, propriétaire depuis 2006 de la chasse privée de Calmels et du Luc (enclos de 1045 hectares, jusqu'à maintenant réservé à une chasse payante, toute l'année, sur des gibiers locaux ou exotiques maintenus en fortes densités) veut installer, sur une surface de près de 400 hectares de panneaux (397 ha exactement), au sein de ce domaine de chasse privé, un parc photovoltaïque de 313MWc, couplé à une production de méthane (entrale Power to gas).**

La société Arkolia Energies basée à Mudaison 34120, maître d'œuvre de ce projet, démarche depuis janvier 2018, dans une totale opacité, les autorités locales et régionales à qui elle a, lors des présentations de son projet, demandé la plus grande discrétion, dans l'espoir d'obtenir un soutien fort de celles-ci, pour pouvoir ainsi rapidement surmonter les obstacles réglementaires et citoyens à ses investissements.

En effet la zone concernée par cette installation énergétique est totalement incluse dans plusieurs sites du Réseau Européen Natura 2000 se superposant et définis comme tels au titre des deux Directives Habitat, Faune, Flore et Oiseaux :

- Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) FR9112032 Causse du Larzac.
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats, Faune, Flore) FR9101385 Causse du Larzac.
- Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) FR9112011 Gorges de la Vis et cirque de Navacelles.
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats, Faune, Flore) FR9101384 Gorges de la Vis et de la Virenque.

De plus deux autres Zones spéciales de Conservation sont situées à 140m et 500m du site industriel prévu.

Au surplus le secteur concerné est totalement inclus dans le bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ».

C'est dire si la valeur patrimoniale des milieux naturels, de la flore et de la faune de cette partie du Larzac a été identifiée par les autorités environnementales françaises, européennes et internationales !

Le secteur du Causse du Larzac où ce projet se localise est également le principal site de chasse du couple d'Aigles royaux du Cirque de Navacelles, un des plus productifs en termes de jeunes aiglons élevés, depuis une quarantaine d'années que ces rapaces (environ 40 couples d'Aigles royaux dans le Massif central) sont étudiés.

En effet, dans le cadre du programme de baguage et de suivi par géolocalisation des Aigles royaux du Massif central, programme agréé par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, et mené par Christian Itty, en collaboration avec le Groupe d'étude des Rapaces du sud du Massif central, nous avons équipé début juillet 2018 le mâle de ce couple avec une balise émettrice et avons pu identifier avec précision les déplacements de cet oiseau ainsi que ceux de la jeune femelle que le couple a élevé en 2018, constatant alors la fréquentation de ce secteur précis du Causse par ces Aigles pour s'alimenter.

La construction de cette énorme installation énergétique détruira définitivement l'habitat indispensable à la survie de cette famille d'Aigles.

Enfin nous avons découvert que les documents présentés par la société Arkolia aux autorités locales et régionales affichaient de façon totalement mensongère le soutien (formulations et présence du logo officiel) de la plus importante association nationale de protection des oiseaux.

La LPO Hérault de son côté a démenti par communiqué de presse être en quoi que ce soit associée à ce projet industriel qui est contraire à sa philosophie d'action. Dans ces mêmes documents de présentation du projet, Arkolia prétend bénéficier d'une délibération communautaire favorable ce que la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, interrogée par la voix de plusieurs des élus du bureau du Conseil Communautaire, dément formellement : il n'y a eu à ce jour aucun vote favorable à ce projet par le conseil communautaire.

Dans un premier temps nous avons tenté un dialogue avec les élus locaux et régionaux concernés par ce projet ainsi qu'avec le maître d'œuvre. Depuis plusieurs semaines toutes nos demandes de rencontre, par les voies officielles (contacts téléphoniques et envoi de mails demandant un rendez-vous) tant avec la communauté de communes du Lodévois et Larzac qu'avec les agences spécialisées de la Région Occitanie et la société Arkolia ont été éludées ou sans réponse du tout.

Par des relations individuelles nous avons réussi néanmoins à rencontrer quelques élus du secteur qui nous ont alertés sur l'importance du lobbying en cours d'Arkolia et l'urgence d'avoir un débat public qu'aucun élu local, coincé par les actuels problèmes financiers graves des communes, n'ose lancer.

Le Groupe d'étude des Rapaces du sud du Massif central appelle donc tous les citoyens et citoyennes concernés par la préservation du Causse du Larzac et de ses richesses naturelles à se mobiliser et à intervenir auprès des autorités pour bloquer ce projet.

Vous pouvez nous aider en diffusant largement ce message sur les réseaux sociaux et en le relayant auprès des médias. Merci.

**Bernard Ricau**

*Membre du Groupe d'étude des Rapaces du sud du Massif central, réseau informel de naturalistes qui observent, étudient et protègent les Aigles royaux de cette région, coauteur de Ricau B., Decorde V., (Groupe Rapaces), 2009. L'Aigle royal, biologie, histoire et conservation, situation dans le Massif central. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 320p.*